

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "LOGEMENT"

Le groupe thématique du CNAS sur le logement a fait le bilan :

- des attributions 2003 en région Ile-de-France et Province,
- des opérations de réservations et les perspectives dans ce domaine.
- du résultat d'une étude de la SA HLM Résidences de Logement des Fonctionnaires portant sur l'occupation des logements sociaux du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie nous a été également communiqué.

BILAN 2003

Actuellement le parc de logement est constitué :

En Région Ile-de-France : **10 991 logements**

	Paris	Banlieue	Totaux
Logements domaniaux	854	383	1237
Logements Résidences HLM	1 073	2 481	3 554
Autres réservations	2 253	1 127	3 380
Préfecture	422	2 398	2 820
Totaux	4 602	6 389	10 991

En Province et DOM : **795 logements**

	F 1	F 2	F 3	F 4 et +	LF	Total
Alpes-Maritimes	34	80	50	14	5	183
Bouches-du-Rhône	3	15	17	23		58
Calvados	4	10	10	6		30
Gironde	14	52	132	136		334
Hérault	6	1	2	6		15
Isère				2		2
Oise	14	13	5	0		32
Bas-Rhin	0	15	10	5		30
Haute-Savoie	0	7	13	10		30
Seine-Maritime	2	8	2	1		13
Var	5	3	2	0		10
Guadeloupe	0	1	4	5		10
Guyane	0	10	10	28		48
Totaux	82	215	257	236	5	795

Les livraisons de logements en 2003 s'élèvent à :

Non meublé

Meublé

Paris :	87	0
Banlieue :	109	3
Total :	196	3

Province : 2 Isère
18 Bouches-du-Rhône

Total : **20**

Livraisons perspectives 2004 :

Ile-de-France : Paris : 79
Banlieue : 275
Total : **344**

Province : 45 dont 32 à Fort-de-France

Livraisons après le 31.12.2004

Ile-de-France : 304
Province : 70

A noter, le décalage entre le nombre de livraisons prévues lors du CNAS budgétaire de décembre qui prévoyait : 446 logements pour l'Ile-de-France
35 pour la Province

Demandes de logements déposées auprès de l'ALPLAF en 2003

2 982 demandes ont été reçues dont 443 annulées, soit un solde de 2 539

	Foyers meublés	F 1	F 2	F 3	F 4	F 5 et +	Totaux
Demandes reçues	1 009	937	529	308	149	50	2 982
Demandes annulées par candidats	179	120	95	38	6	5	443
Demandes effectives	830	817	434	270	143	45	2 539
Part. en % des demandes effectives	32,69	32,18	17,09	10,64	5,63	1,77	100,00

Evolution des demandes : 2001 : 3 182
2002 : 2 830
2003 : 2 539

Taux global de satisfaction

	2001	2002	2003
Demandes effectives	3 182	2 830	2 539
Logements attribués (Meublés et non meublés)	2 108	1 932	1 896
Taux de satisfaction	66,2 %	68,3 %	74,7 %

Sur 1 896 logements attribués, 830 concernent les foyers-logements (taux de satisfaction 100 %) et 1 066, autres logements (taux de satisfaction 62,4 %)

Il est bien évident que la hausse du taux de satisfaction est en lien étroit avec la baisse des demandes, qui corollaire de la baisse des recrutements au MINEFI (suppression du concours de catégorie C à la comptabilité publique en 2003).

Ainsi nous constatons, chaque année parmi les nouveaux agents affectés, seulement 45 % font une demande de logement, ce qui justifie pour la CGT, une autre politique d'information.

CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS AFFECTES	NBRE DE DEMANDES DEPOSEES	NBRE DE DEMANDES ANNULEES/REFUSEES	NBRE DE DEMANDES SATISFAITES
C	1 062	512	82	430
B	654	143	27	116
A	179	48	10	38
TOTAL	1 895	703	119	584

Le CNAS budgétaire a acté d'un objectif de 10 000 logements afin de loger 25 % des actifs affectés en Ile-de-France, ainsi que la poursuite d'une politique active de réservation dans les départements soumis à une forte pression immobilière (Alpes-Martimes, HAUTE6Savoie, Ain, Pays de Gex...).

Pour la CGT, cet objectif est largement insuffisant, la pénurie de logements locatifs est aujourd'hui préoccupante, en Ile-de-France comme dans les grandes agglomérations les loyers flambent (+ 5,2 % en 2002 à Paris dans le secteur privé, + 4 % dans les grandes villes de Province).

Si la politique affichée du MINEFI en matière de logement est de faciliter l'installation de l'agent et de sa famille au plus près de son lieu de travail, elle doit permettre non seulement un meilleur recrutement, mais aussi une stabilisation des agents.

Pour la CGT, il faut se donner les moyens de sa politique : exiger une obligation de séjour (concours régionaux), obliger à accentuer la réservation de logements, et pas uniquement la limiter uniquement à la satisfaction des seuls besoins d'installation nouvelle.

La réservation de logements plus grands, mieux adaptée aux nouveaux besoins est indispensable et ce d'autant plus qu'enfin a été réalisé l'étude, maintes fois réclamée par les organisations syndicales, sur l'occupation des logements sociaux du MINEFI.

Cette étude réalisée auprès de la SA HLM Résidences est instructive, car elle permet enfin de connaître, et aussi de mieux prévoir, le profil du locataire du MINEFI.

Ainsi, globalement, 80 % des locataires occupent moins de 10 ans un logement social, le plus gros des départs se situant même avant 4 ans, et se sont les plus petits logements qui se libèrent le plus.

Quant aux agents qui supportent un supplément de loyer (sur-loyer) ils représentent 10 % des locataires du MINEFI, et pour la majorité d'entre eux, ils occupent depuis longtemps des logements anciens, peu demandés.

L'étude se félicite d'ailleurs de leur présences, car ils favorisent ainsi la mixité sociale.

Pour la CGT, cette étude rend caduque la note adressée à certains agents locataires du parc, les menaçant de requalifier en avantage en nature leur maintien dans un logement social, alors que les conditions d'exigibilité ne seraient plus réunies. Les retraités étaient aussi particulièrement visés.

Afin de nous permettre de mieux intervenir auprès de la DPMA qui tire un bilan satisfaisant de sa politique tant dans le domaine des attributions que dans celui de la réservation de logements, faites nous remonter toutes les difficultés que vous rencontrez dans les départements face aux demandes des agents, afin de permettre de porter la politique du logement au MINEFI à hauteur des besoins des personnels.